

Contrat de Ville 2002 - Première programmation - Volet Politique de la Ville - Attribution de subventions - Première répartition

M. BONTEMPS, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal une première répartition de subventions dans différents secteurs de la délégation.

La totalité des dossiers, sauf deux, correspond aux actions retenues au titre de la première programmation du Contrat de Ville 2002 pour le volet «Vie sociale des quartiers».

1 - Animation - Jeunesse

Subventions dans le cadre du Contrat de Ville

Le premier comité de programmation du Contrat de Ville s'est réuni le 22 mars 2002. Cette instance a validé les projets dont la liste figure dans le tableau ci-dessous. Le montant de la subvention indiquée dans ce tableau correspond à la part du financement pris en charge par la Ville de Besançon dans le cadre du volet «Vie sociale» du Contrat de Ville.

Associations	Actions	Quartiers	Montant subventions
<i>Secteur Aide aux associations - Initiatives locales</i>			
Bouge-Toi	Lieu d'accueil et informatique pour tous	Planoise	1 995 €
L'Arc en Ciel	Actions familles	Palente - Orchamps	3 100 €
Union Locale de la Consommation, du Logement, du Cadre de Vie (ULCV)	Accès au droit	Tous quartiers	3 500 €
Association Sportive Orchamps Palente (ASOP)	Animation vacances	Palente - Orchamps	426 €
La Passerelle	Journal de quartier	Planoise	1 824 €
De Vous à Nous	Lieu d'accueil	Cité Viotte	2 241 €
Scouts de France	Animation enfant	Planoise	750 €
MJC de Palente	La fête du livre	Palente - Orchamps	3 811 €
Promotion de l'Information à Montrapon (APIM)	Journal «Boulevard Nord» et Festival de Montrapon	Montrapon/Fontaine-Ecu	3 753 €
Sous-Total			21 400 €
<i>Secteur Jeunesse</i>			
MJC de Besançon	Atelier vidéo	Clairs-Soleils	2 000 €
Association 360°	Danse hip-hop	Tous quartiers	1 000 €
<i>Secteur Action éducative</i>			
Récidev	Education à la citoyenneté	Tous quartiers	1 372 €
Comité de Quartier de Saint-Ferjeux	Animation adolescents et familles	Saint-Ferjeux - Amitié	45 735 €

Animation dispositif			
M.J.C. de Besançon	Rôle de référent quartier	Clairs-Soleils	7 623 €
M.J.C. de Besançon	Accompagnement à l'implantation de l'association sur le site	Clairs-Soleils	14 483 €
Sous-Total			72 213 €
TOTAL			93 613 €

La dépense, soit 93 613 € sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 92.824.6574.47003 après transfert d'un montant de 67 841 € (actions MJC Besançon : rôle de référent quartier, implantation de l'association, et Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux) du chapitre 92.422.6574.47030.

Le soutien apporté à la MJC de Besançon correspond à la poursuite de l'implantation de l'association sur le quartier des Clairs-Soleils et notamment au rôle de référent de quartier Contrat de Ville joué par le directeur de la structure. Cette mission est soutenue également par l'Etat et complète celle de coordinateur centre social attribué par la CAF de Besançon.

Une convention entre la Ville et l'association définira les conditions de soutien de la collectivité au projet et actions mis en oeuvre par l'association.

Le Comité de Quartier de Saint-Ferjeux s'est vu confier par la Ville de Besançon une mission d'animation globale en direction de la cité Amitié, notamment en ce qui concerne les publics adolescents et familles. L'association a connu quelques difficultés internes à l'automne dernier mais a redémarré dans des conditions satisfaisantes ses activités depuis février 2002. L'aide apportée par la Ville contribue à la mise en oeuvre de cette mission.

Par ailleurs, les projets soutenus dans le cadre du Fonds d'Interventions Culturelles feront l'objet d'une délibération présentée par la délégation Action Culturelle. Un montant de 13 621 € est à transférer du chapitre 92.824.6574.47003 au chapitre 92.33.6288.41050.

Les projets soutenus dans le cadre des volets «Aide à la réussite scolaire» et «Top Vacances été», et ceux non encore inscrits dans le cadre de cette première programmation du Contrat de Ville, feront l'objet d'une instruction et d'une validation d'ici la fin du premier semestre 2002.

2 - Prévention-Sécurité

a) Subventions dans le cadre du Contrat de Ville

Le comité de pilotage du Contrat Local de Prévention Sécurité du 18 avril 2002 a validé les projets dont la liste figure dans le tableau ci-dessous. Le montant de la subvention indiquée dans ce tableau correspond à la part du financement pris en charge par la Ville de Besançon dans le cadre du volet «Prévention-Sécurité» du Contrat de Ville.

Associations	Actions	Quartiers	Montant subventions
Aide aux Victimes d'Infractions (AAVI)	Fonctionnement du siège-Réseau de victimologie- Permanences Palente, Clairs-Soleils, Montrapon, Planoise, Bureau de police	Tous quartiers	34 327 €

Associations	Actions	Quartiers	Montant subventions
Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (ADDSEA)	Emploi jeune Administrateurs Ad-Hoc	Tous quartiers	2 744 €
ADDSEA-Soléa	Centre de soin toxicomanie	Tous quartiers	14 483 €
Réseau 25	Prévention des conduites à risques	Tous quartiers	12 958 €
Association d'Aide aux Détenus (2 AD)	Développement de la lecture à la maison d'arrêt et poste de bibliothécaire	Tous quartiers	4 757 €
2AD	Ateliers théâtre à la Maison d'arrêt	Tous quartiers	1 768 €
REP/Ecole Ile de France	Prévention des conduites à risques à l'entrée au collège	Planoise	765 €
ADDSEA-SEREPE	Parlons citoyenneté	Tous quartiers	3 000 €
TOTAL			74 802 €

La dépense, soit 74 802 €, sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 92.824.6574.47003.

b) Subventions hors Contrat de Ville

Associations	Actions	Montant subvention
Forum Français pour la Sécurité Urbaine	Cotisation de la Ville au titre de l'année 2002	2 400 €
TOTAL		2 400 €

La dépense, soit 2 400 €, sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 92.522.6281.47040 après un ajustement de crédits d'un montant de 113 € du chapitre 92.824.6574.47003.

Le Conseil Municipal est invité, suite aux avis favorables du comité de programmation du Contrat de Ville et du comité de pilotage du CLPS à :

- valider cette première répartition de subventions de la délégation Contrat de Ville - Animation socio-culturelle - MPT - MJC - Prévention/ Sécurité - Points Publics,

- approuver les transferts de crédits mentionnés ci-dessus,

- autoriser M. le Maire à signer les conventions à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget (Contrat de Ville), le Conseil Municipal approuve ce rapport à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 13 mai 2002.